

**Compte-rendu Commission Habitats marins
Site Natura 2000 du Trégor-Goëlo
Mardi 01 juillet 2014 – Communauté de communes Paimpol-Goëlo**

Etaient présents :

Jacques MANGOLD, Maire de Plouézec
Roger THIERRY, Adjoint au maire de Quemper-Guézennec
Michel LEDARD, Service Patrimoine Naturel, DREAL Bretagne
Loïc CORDON, Adjoint au maire de Lézardrieux
Bernard LE QUEMENT, Adjoint au maire de Trévou-Tréguignec
Katia DUJOURDY, Stagiaire GIZC, Pays du Trégor-Goëlo
Servane LE CALVEZ, Chargée de mission, Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins 22
Alain GODEST, Eaux et Rivières de Bretagne
Anne-Françoise PIEDALLU, Maire de Plougrescant, Vice-Présidente Cdc du Haut-Trégor
Eric POULOUIN, Technicien espaces naturels, Cdc du Haut-Trégor
Yann FEVRIER, Chargé de mission, GEOCA
Yvon LE SEGUILLON, Maire de Trédarzec
Laurence LE FRANC, Adjointe au maire de Minihiy-Tréguier
Julien HOURON, Garde littoral du Sillon du Talbert, Mairie de Pleubian
Maïwenn LE BORGNE, Chargée de mission Natura 2000, Lannion-Trégor Communauté
Isabelle IMBERT-CADIOU, Technicienne, SMEGA
Antoine LE NY, Stagiaire, SMEGA
Cécile GICQUEL, Chargée de mission, Agence des Aires Marines Protégées
Jean-Yves LE MERRER, Adjoint au maire de Penvénan
Victor BARDON, Chargé de mission, SCoT Goëlo-Trégor
Muriel FIANNACCA, FAPEL 22
Danielle BREZELLEC, Maire de Ploubazlanec
Jean-Claude JESTIN, FAPEL 22
Michel RAOULT, Maire de Plourivo, Délégué communautaire Cdc Paimpol-Goëlo
Stéphanie ALLANIOUX, Responsable du service Espaces Naturels, Cdc Paimpol-Goëlo
Marion BARRÉ, Chargée de mission Natura 2000 - service Espaces Naturels - Cdc Paimpol-Goëlo

Etaient excusés :

Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Président de la Cdc Paimpol-Goëlo, Maire de Paimpol
Jacques BURLLOT, Technicien sport nature, Conseil Général 22
Jacques LESCAULT, APIF
Didier FROUX, DDTM 22, Délégation à la Mer et au Littoral
Xavier LE MENACH, Chef de service Délégation interrégionale ONCFS
Eric ROUVRAIS, Sous-Préfecture de Lannion
Patrick DECAEN, Président de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de l'Île de Bréhat

ORDRE DU JOUR

- Présentation du diagnostic écologique et socio-économique du milieu marin – M. BARRE/CCPG
- Présentation des enjeux-objectifs et des fiches actions milieu marin du DOCOB – M. BARRE/CCPG
- Actions de gestion 2013-2014 – S.ALLANIOUX/CCPG
- Calendrier : programmation du prochain COPIL
- Questions diverses : financements Natura 2000

M.RAOULT accueille les participants à cette commission dédiée aux habitats marins et propose un tour de table. Il rappelle que la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo est opérateur du site Natura 2000 depuis 1999. Le DOCOB est en cours de révision depuis août 2011. Il existe 2 groupes de travail : une commission habitats terrestres et une commission habitats de l'estran/habitats marins.

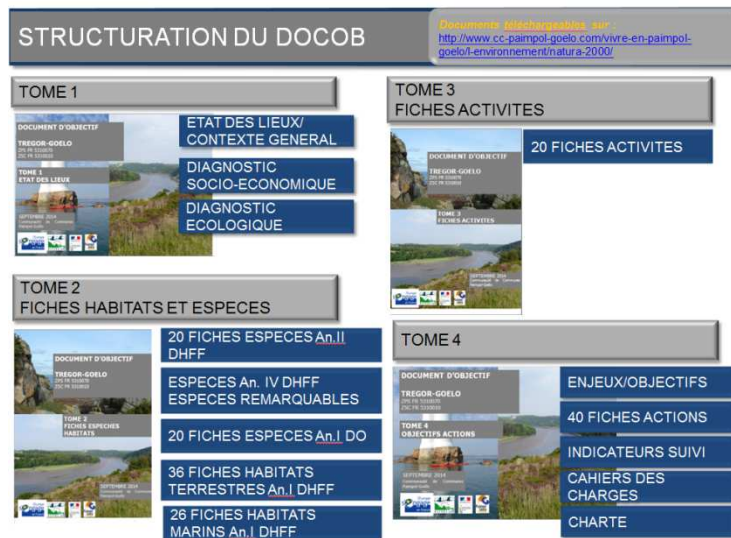
M. BARRE présente l'état d'avancement du DOCOB. L'état des lieux général, les diagnostics socio-économique et écologique ont été réalisés au cours de l'année 2012 et présentés au COPIL du 8 février 2013. Les enjeux, objectifs et actions concernant les milieux terrestres ont été rédigés au second trimestre 2013, puis présentés en commission habitats terrestres en octobre 2013.

Le 1er semestre 2014 a été consacré au volet Natura 2000 en mer, avec le diagnostic et les fiches actions concernant les activités, espèces et habitats maritimes. Le diagnostic sur la pêche professionnelle devra cependant être lancé en 2015.

L'objectif de la commission est de présenter les diagnostics écologique et socio-économique pour le milieu marin ainsi que les fiches-actions en découlant.

Les documents de travail pourront être modifiés à la suite des échanges et des remarques des participants.

M.BARRE rappelle la structure du DOCOB. Le Tome 4, présentant notamment les enjeux, objectifs et les fiches actions, est le document de travail à privilégier. Le Tome 1 présente le diagnostic, tandis que les Tomes 2 et 3 apportent des éléments complémentaires.



DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

M. BARRE présente les éléments du diagnostic écologique avec la cartographie des habitats marins réalisée en 2012 par le bureau d'études TBM. Il y a actuellement un manque de connaissance sur ces habitats, leur état de conservation et les pressions auxquelles ils sont soumis.

M. FIANNACA demande si le clapage est soumis à autorisation. M.LEDARD précise que ces pratiques sont en effet règlementées et sont soumises à évaluation des incidences Natura 2000.

Les bancs de maërl au large de Plouha et Plouézec sont dégradés par l'installation de la Crépidule, un mollusque invasif, importé via les eaux de ballast des navires. Cette espèce est très présente en Baie de Saint-Brieuc, et seule une exploitation et une valorisation pourrait à terme permettre de réguler cette espèce. C.GICQUEL précise qu'au vu de récentes études, les bancs de crépidules pourraient cependant présenter une biodiversité intéressante.

Les Laminaires sont très peu exploitées sur le secteur, le Wakamé est considéré plutôt comme une espèce pionnière qu'invasive.

Les habitats de galets et cailloutis sont mal connus, ils semblent cependant très présents en Bretagne Nord, et notamment sur le Trégor-Goëlo, comme le fait apparaître la cartographie des habitats marins.

J. MANGOLD évoque la présence importante de la Sargasse sur le littoral. M.LEDARD explique que l'apparition de cette espèce est ancienne, et qu'actuellement elle ne progresse plus.

M. BARRE présente également les éléments de connaissance sur les espèces marines visées par Natura 2000 : le Grand dauphin, le Marsouin commun et le Phoque gris. Les connaissances locales sont encore peu nombreuses. Le Marsouin est de plus en plus présent, les populations du Golfe normand-breton se déplacent vers l'ouest de la Bretagne. Les individus de Grands dauphins sont également à rattacher à la population du golfe normand-breton. Les Phoques gris sont bien présents, aucune reproduction n'a cependant été attestée sur le site Trégor-Goëlo.

M. FIANNACA demande quels sont les impacts des énergies marines (hydroliennes et éoliennes) concernant les mammifères marins.

C. GICQUEL précise que les impacts ne sont pas encore précisément connus.

Pour les hydroliennes, les travaux d'implantation du câble ont été accompagnés de replantation de zostères sur la zone impactée. Un suivi spécifique pour les mammifères marins est prévu lorsque le parc sera installé.

Pour les éoliennes, les dérangements peuvent être importants en phase de travaux, les impacts résultant de la phase d'exploitation des structures sont plus difficiles à estimer au vu des connaissances actuelles.

E. POULOUIN ajoute que la Loutre d'Europe est également susceptible de fréquenter le milieu côtier. M. BARRE confirme que cet élément est repris dans le diagnostic du DOCOB. La Loutre peut en effet fréquenter les secteurs de récifs, avec des champs de laminaires notamment.

Y. FEVRIER présente les travaux du GEOCA sur l'année 2014, avec la réalisation de 2 études :

- Connaissance sur le statut, la distribution et l'évolution des oiseaux marins sur la ZPS. Ce rapport permet de dresser un état des lieux des connaissances sur les oiseaux marins. Les données sur les espèces concernées (plongeurs, grèbes, puffins, fous...) sont actuellement peu nombreuses, car peu d'observations ont été réalisées en mer jusqu'à présent.

Des transects au large pourraient être réalisés dans le cadre d'un projet INTERREG, en collaboration avec les ZPS Baie de Morlaix et Côte de Granit Rose.

Les résultats de ces transects permettraient d'améliorer les connaissances, afin notamment de mieux estimer les impacts de certains projets (énergies marines renouvelables par exemple).

Des suivis ont ainsi été mis en place dans le cadre de l'étude d'impact du projet de Parc éolien en Baie de Saint-Brieuc. Les transects ont permis de mettre en évidence la présence de nombreuses espèces d'oiseaux marins en effectifs importants, mais également de souligner l'importance de certains habitats fonctionnels, notamment les bancs de maërl et bancs de sable pour l'alimentation des individus.

Y. FEVRIER et M. LEDARD évoquent le manque de moyens financiers et les difficultés méthodologiques pour mener à bien de telles études. C. GICQUEL appuie sur l'intérêt de mutualiser les études à l'échelle de plusieurs ZPS, l'Agence des aires marines protégées (AAMP) soutiendra prioritairement de telles démarches.

- Mise en évidence de sites prioritaires pour la reproduction des oiseaux sur le littoral de la ZPS. Ce rapport permet de prioriser les sites littoraux (îlots et cordons de galets) sur lesquels des actions de gestion pourraient être envisagées. L'outil réglementaire le plus adapté apparaît être l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Cet outil existe déjà sur de nombreux sites bretons et paraît bien adapté au contexte micro-insulaire du Trégor-Goëlo. Il permettrait d'interdire le débarquement sur les îlots prioritaires en période de nidification.

M. FIANNACA demande où en est la démarche de réserve naturelle en Bretagne Nord. C. GICQUEL précise qu'il s'agit d'un projet de parc naturel marin dans le golfe normand-breton et que la mise en place n'est pas encore aboutie.

M. FIANNACA demande quel est le rôle de l'AAMP par rapport aux opérateurs Natura 2000.

C. GICQUEL explique qu'il s'agit d'un soutien financier, technique et méthodologique. Dans certains cas, l'AAMP pourra être l'opérateur direct de certains sites Natura 2000 en mer.

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

M. BARRE présente le diagnostic des activités. 12 fiches activités maritimes ont été réalisées.

On distingue les activités de loisirs : plaisance, activités nautiques, pêche-plaisance et les activités professionnelles : conchyliculture, pisciculture, algoculture, récolte des végétaux marins, récolte des algues de rive, récolte des algues en mer, extractions de matériaux marins, énergies marines renouvelables, pêche professionnelle.

Concernant les activités nautiques, les données ont été recueillies lors d'entretiens menés auprès de la trentaine de prestataires présents sur le territoire. Ces données ont permis de mieux caractériser les bassins de navigation.

Pour la pêche plaisance, des questionnaires portant sur les pratiques de pêche-plaisance ont été élaborés spécifiquement pour le site Natura 2000 Trégor-Goëlo. Ces questionnaires ont été présentés et distribués aux représentants des 15 associations communales de pêche-plaisance concernées par le périmètre du site Natura 2000 Trégor-Goëlo.

E. POULOUIN évoque le développement de la pêche en kayak, au bar notamment, qui pourrait entraîner à terme des impacts sur les populations.

Un recensement des sites de mises à l'eau et des sites de débarquement paraît nécessaire. Le nombre de semi-rigides augmente, avec des pratiques qui peuvent différer de la plaisance traditionnelle (bateaux pêche-plaisance aux mouillages ou au port). Les propriétaires de semi-rigides

sont moins fédérés et donc plus difficiles à toucher dans le cadre d'enquêtes ou d'actions de sensibilisation.

Il serait nécessaire de réaliser une étude de fréquentation à partir d'observations terrain pour mieux connaître les secteurs à enjeux, notamment les îles et îlots avec des débarquements de plaisanciers effectifs.

Le nombre de retour des questionnaires pêche-plaisance n'a pas été suffisant pour spatialiser correctement les pratiques. Il conviendrait de relancer ces enquêtes à l'avenir.

A. GODEST demande à ce que ces enquêtes soient réalisées en même temps que le diagnostic sur la pêche professionnelle.

Il demande à ce que les élus prennent des décisions par rapport à la surfréquentation de certains secteurs par les plaisanciers et à l'augmentation du nombre de semi-rigides actuellement constatée.

A. GODEST évoque la question de l'artificialisation de l'estran avec notamment les empierrements réalisés à Port-Lazo et la demande de création de surface de dépôts pour les ostréiculteurs. Cette demande portait sur une surface de 4ha, le projet a cependant été abandonné.

M. LEDARD précise que les activités ostréicoles sont encadrées par le SMVM et que le schéma départemental des structures des cultures marines est en cours d'évaluation des incidences.

Concernant les activités de pêche professionnelle, la mise en œuvre de la « Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime » n'a pu être lancée en 2013. Les travaux de cartographie (SIPECHE) menés par le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) des Côtes d'Armor ainsi que la mise en œuvre de la « Méthode d'évaluation des risques pêche », définie par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), permettront d'obtenir des éléments plus précis sur la distribution spatio-temporelle des différentes activités de pêche embarquée sur la zone Natura 2000 et d'évaluer plus précisément les interactions avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Une convention entre l'Agence des Aires Marines Protégées et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM) devrait être signée avant la fin de l'année 2014. Cette convention permettra notamment de mettre les données du SIPêche à disposition des gestionnaires de sites Natura 2000 afin d'améliorer le diagnostic des activités de pêche professionnelle et d'étudier leurs interactions avec les habitats marins.

M. BARRE termine par présenter les fiches actions du DOCOB. 14 fiches actions concernent spécifiquement le milieu marin.

Les enjeux de conservation et le niveau de priorité des fiches actions ont été définis à partir de plusieurs critères :

- L'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, au niveau national (biogéographique) et local,
- Le caractère prioritaire de certains habitats,
- L'intensité des pressions s'exerçant sur les habitats et espèces,
- La faisabilité de mise en œuvre d'actions dans le cadre de Natura 2000.

M. LEDARD fait un point sur la mise en œuvre de la Directive Cadre Stratégique sur le Milieu Marin (DCSMM).

CALENDRIER

Le DOCOB devrait être soumis à validation lors du COPIL, envisagé le 18 septembre 2014.

Il est nécessaire de faire remonter les observations sur le document au plus vite, afin de faciliter leur prise en compte.

Les documents sont téléchargeables sur le site internet de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo :

<http://www.cc-paimpol-goelo.com/vivre-en-paimpol-goelo/l-environnement/natura-2000>